

COMITE de TERRITOIRE D'ENERGIE

Séance du 08 juin 2026

Date de convocation : 29/05/2026

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués :

Inscrits : 62
Présents : 57
Absents : 5
Pouvoirs : 0
Votants : 57
Quorum : oui
Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Composition du Bureau de Territoire d'Energie Somme

L'an deux mille vingt-six, le lundi 08 juin à 9 heures 30, le Comité de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : M. Bruno BALESDENT, M. Alexandre BELDAME, M. Patrick BOST, M. Jean-Louis BRUXELLE, M. Armand CALIPPE, M. Dominique CAPPE, M. Aurélien CAZÉ, M. Romain CHANTRY, M. Stéphane CHEVIN, M. Laurent CHOLET, M. Stéphane CZEKAI, M. Franck DARRAGON, M. Christian DE CAFFARELLI, M. Jean-Marc DELMOTTE, M. Frédéric DEMULE, M. Michel DESTOMBES, Mme Magalie DIAS, M. Richard DOINEL, M. Philippe EVRARD, M. Joël FARCY, M. Emile FOIREST, M. Didier FRANCOIS, M. Louis FREMONT, M. Fabrice FROMENTIN, M. Jean-François GAFFET, M. Vivien GRENIER, M. Thierry HEBERT, M. Patrick JUBERT, M. Maxime LAJEUNESSE, M. Romaric LECLERCQ, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Eric LEFEBVRE, M. Jérôme LEFEBVRE, M. Jean-Jacques LELEU, M. Arnaud LESCROART, M. Michel LETESSE, M. Thierry LINEATTE, M. Jean-Marie MACHAT, M. Claude MAQUET, M. José MARQUE, M. François MILLOT, M. Yves MONIN, M. Vincent MORAND, M. Pascal PIOT, M. Vincent POIDEVIN, M. Pascal POTEL, M. Jean-Louis RAMECKI, M. Jean-Pierre RICOUART, Mme Annick SAGUEZ, Mme Virginie SANNIER, M. Régis SINOQUET, M. Jean-Jacques STOTER, M. Sébastien TARRATTE, M. Angelo TONOLLI, M. Jean TRUJILLO, Mme Nathalie VIENNE

Etaient absents et excusés : M. Daniel DEMARET, M. Thibaut DOMISSE, M. Denis DUPONT, M. Thierry ROQUET, M. Jean-Philippe DELFOSSE

M. Patrick BLOCKLET représenté par Mme Annick SAGUEZ suppléante, M. Alain DESFOSSES représenté par M. Thierry HEBERT suppléant, M. Emmanuel MACHU représenté par M. Pascal PIOT suppléant, M. Benoit BOUVET représenté par M. Pascal POTEL suppléant.

Madame Virginie SANNIER a été nommée secrétaire de séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres composant le Comité étant constatée, la séance a été ouverte et le Comité peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et aux statuts de Territoire d'Energie Somme, le Comité syndical désigne en son sein un Bureau chargé d'assister le Président dans l'administration du syndicat et la préparation des décisions du Comité.

.../...

Il précise que, conformément à l'article 4-2 des statuts, le Bureau est composé du Président, de Vice-Présidents, de secrétaires et de membres, et que le nombre de Vice-Présidents, de secrétaires et de membres est fixé par délibération du Comité syndical.

Il convient donc, à l'occasion de l'installation du nouveau Comité syndical, de déterminer la composition du Bureau de Territoire d'Energie Somme et de procéder à la désignation de ses membres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.2121-21 ;
Vu les statuts du syndicat mixte fermé Territoire d'Energie Somme, et notamment l'article 4-2 relatif à la composition du Bureau ;

Considérant que le Bureau constitue un organe essentiel au bon fonctionnement et à la continuité de l'action de Territoire d'Energie Somme ;

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de procéder à la désignation des membres du Bureau, dans le respect des statuts du syndicat ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la composition du Bureau de Territoire d'Energie Somme à compter du 08 juin 2026 ;

Le Comité de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la composition du Bureau de Territoire d'Energie Somme comprenant 1 Président, 13 Vice-Présidents, 2 secrétaires et 3 membres ;
- De préciser que le Bureau est présidé par le Président du syndicat, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et des statuts ;
- D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire au fonctionnement du Bureau ;
- De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,



Virginie SANNIER



Le Président



Franck BEAUVARLET